

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTEMENTS

Annonces : la ligne... 20 c.
Réclames : ... 30 c.
Faits divers : ... 50 c.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est chargé de publier les ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Les abonnements et les annonces sont adressés à Monsieur le Directeur, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUAREZ, Libraire, Boulevard de la Gare, chez M. HAYAT, Libraire, rue de la Vierge, et chez M. ROUSSEAU, Libraire, à Roubaix, place de la Bourse, à Roubaix, et à l'Office de Publicité.

BOURSE DE ROUBAIX

3 JUILLET

3 0/0	63 95
4 1/2	94 50
Emprunts (5 0/0)	104 25

9 JUILLET

(Services gouvernementaux)

3 0/0	62 90
4 1/2	94 50
Emprunts (5 0/0)	104 30

Services particuliers du Journal de Roubaix

Actions Banque de France	510 00
Société générale	567 00
Crédit foncier de France	900 00
Chemins autrichiens	621 00
Lyon	933 00
Est	535 00
Ouest	600 00
Nord	1161 00
Midi	685 00
Suez	866 00
Péruvien	59 1 2
Actions Banque ottomane (ancienne)	557 00
Banque ottomane (nouvelle)	581 00
Londres cour	25 29
Crédit Mobilier	190 00
Turc	39 65

DEPÊCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix

New-York, 9 juillet.

Change sur Londres, 4.871 2; change sur Paris, 5.15

Valeur de l'or, 116

Café good fair, (la livre) 19

Café good cargoes, (la livre) 19 1/2

Marché très ferme.

Dépêches de MM. Schladenhauffen et Co. représentés à Roubaix par M. Bulteau-Dessombres :

Havre, 9 juillet.

Cotons : Ventes 300 b. Marché calme, bien tenu

Liverpool, 9 juillet.

Ventes 10,000 b. Marché calme, sans changement.

New-York, 9 juillet.

Cotons : 15 3/8.

Dépêches affilées à la Bourse de Roubaix

Liverpool, 9 juillet.

Ventes 10,000 b. Upland 7 1/2, Stock 1047.

Havre, 9 juillet.

Ventes 1,500 b. Moitié Haïti inchangés.

New-York, 9 juillet.

Cotons : recettes 3,000 b.

ROUBAIX 9 JUILLET 1875.

Bulletin du jour

La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur est venue hier en troisième délibération. La veille, en une seule séance, on avait expédié la loi sur les pouvoirs publics en seconde lecture. La chose a été rapidement menée. Seul, M. Marcon a rompu le pacte en vertu duquel les gauches se sont engagées à ne pas présenter l'amendement. Sa tentative n'a pas été heureuse; toutefois, au scrutin, les intransigeants de gauche se sont retrouvés au nombre de 100. Ils n'avaient été que 50 ou 60 le 25 février, et le groupe hostile à la loi avait lambetta fait boule de neige? Il convient de

dire toutefois que parmi les 24 se trouve M. Hervé de Saisy, du groupe de l'appel au peuple. Dans le scrutin sur la troisième lecture, il y a eu 93 votes hostiles.

La minorité se compose de 51 membres de l'extrême droite, des députés de l'appel au peuple, M. Rouher en tête, de quelques membres du centre droit et de 11 députés de l'extrême gauche. M. de Kerdrel a fait, avant le vote sur la troisième lecture, une importante déclaration au nom de la droite modérée. Cette déclaration peut servir, jusqu'à un certain point, de base à la politique conservatrice.

La droite modérée a déclaré que, tout en n'ayant pas voté la constitution du 25 février, elle se ralliera au gouvernement en vue d'organiser les pouvoirs publics dans le sens conservateur. La droite modérée ne veut renouer qu'une chose, c'est que la constitution est révisable et que, par conséquent, elle ne ferme pas la porte à ses aspirations monarchiques.

L'article 1^{er} du projet sur la liberté de l'enseignement supérieur a été adopté par 515 voix contre 117. A propos de l'article 2, M. Chesnelong a accepté la nouvelle rédaction de la commission qui laisse les choses en l'état et ne nie pas la personnalité civile aux diocèses. Toutefois, il a demandé à la commission et au gouvernement de s'expliquer sur ce sujet et dire si les associations pour l'enseignement pourront se constituer sous toutes les formes autorisées par la législation.

M. Laboulaye a répondu affirmativement à cette dernière question. Il approuvera, a-t-il ajouté, à la juridiction de se prononcer sur la personnalité civile des diocèses. Les deux premiers paragraphes de l'article 2 ont été adoptés. M. Tolain a demandé la suppression du paragraphe 3; il voudrait que les professeurs des cours libres ne fussent pas tenus de donner l'enseignement religieux. Le paragraphe 3 a été maintenu par 457 voix contre 225. La discussion continuera aujourd'hui.

Nous recevons la lettre suivante d'un de nos concitoyens, M. Adolphe Funck qui habite en ce moment Leipzig :

« Monsieur le Rédacteur, »

Je lis dans votre estimable feuille à la date du 3 juillet, à l'occasion des souscriptions organisées soit en France, soit à l'étranger en faveur des victimes de la Garonne, les lignes suivantes : « Halons-nous de dire, pour être justes, que l'Allemagne reste dans une indifférence remarquable, et que ses journaux restent muets et froids, imitant en cela l'attitude nationale. »

Cette appréciation me semble juste et conforme aux faits en tant qu'elle s'applique à l'Allemagne en général; je n'y contredis donc point. Mais je suis heureux de pouvoir vous annoncer que, dans le cas actuel comme en grammaire, il n'y a pas de règle sans exception et qu'en Allemagne il s'est trouvé une grande ville qui s'est prise de sympathie pour les Inondés du Midi. Je veux parler de Leipzig, ville savante et libérale que j'hâbitais pour le moment. C'est un fonctionnaire public qui a pris l'initiative de la souscription. Le directeur de la police municipale, D^r Rüder, car c'est de lui qu'il s'agit, s'est concerté avec le consul de France pour recueillir les dons; mais il a fait mieux encore : il s'est fait avancer, sous son nom personnel, par un grand établissement de ban-

que, une somme de 100,000 francs destinée entièrement aux Inondés, persuadé qu'il pouvait exempter sans crainte les sentiments généreux de ses concitoyens.

J'ai pensé que la conduite de cet homme de bien qui, dans un moment d'effroyables calamités, a su s'élever au-dessus des considérations d'une politique égoïste et terre-à-terre, méritait d'être signalée à mes compatriotes.

Si c'est aussi votre avis, je vous serais très-obligé d'insérer ma lettre dans un de vos prochains numéros.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

» ADOLPHE FUNCK. »

» Leipzig (Saxe), 6 juillet 1875. »

La religion frane maçonnerie.

L'athéisme est une religion; la libre pensée a ses doctrines, ses Pontifes et ses cérémonies. Tant il est vrai que les Empires s'écroulent, que les révolutions passent, laissant de hideux vestiges, mais que le cœur de l'homme ne change pas : les sinistres iconoclastes de tous les temps n'ont rien de plus pressé que de dresser de nouveaux autels et de créer de nouveaux saints.

Que d'ironies sacrilèges, quelle série de profanations écrites n'a point provoquées la cérémonie qui a eu lieu récemment au sommet de la Butte Montmartre! Quelles moqueries n'ont point suscitées les formules sacrées de l'Eglise catholique! Et ceux qui faisaient bruyamment étalage d'impiété, ces contempteurs de la piété des catholiques font montre aujourd'hui de leurs divertissements, et publient dans leurs journaux les formules de leurs fêtes.

Trois républicains, MM. Littré, Jules Ferry, Chavée ont dû être hier reçus francs-maçons. Le *Rappel* nous donne le programme complet de la tenue solennelle qui aura lieu à cet effet; nous reproduisons textuellement le prospectus :

Liberté... Egalité... Fraternité...

Au nom et sous les auspices du G. O. U. de France (Loge française et écossaise)

LA CLEMENCE AMITIÉ

Bien direct bien penser ne sont rien

SANS BIEN FAIRE.

Tenue solennelle du jeudi 8 juillet 1875

ORDRE DU JOUR

Initiation des prof.

E. Littré, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, député de Paris;

J. Ferry, député des Vosges, présenté par la loge «Alsace-Lorraine»;

M. Chavée, professeur de linguistique.

Les travaux seront ouverts à neuf heures très-précises au grand Temple, dont l'entrée sera donnée dès huit heures; les mots de semestre des deux rites seront exigés.

A dix heures et demie, fermeture des travaux.

Concert, conférence et agape d'été en «Maçonnerie blanche», au temple n° 2.

Le vén. vice-président du conseil de l'ordre, CHARLES COUSIN

Le 1^{er} surveillant, Le second surveillant, VANNIER. CHANOT.

Par mandement de la loge : L'orateur, Le secrétaire, SARATIER, membre du conseil de l'ordre, BAUDOUIN.

Les F... qui honoreront de leur pré-

sence la séance solennelle du 8 juillet, sont priés de vouloir bien inscrire sur les registres de la Loge leur nom et leur adresse, pour nous permettre d'adresser à tous le compte-rendu de la soirée, et de les convoquer, en temps utile, à une agape fraternelle que nous aurons la faveur d'offrir en septembre prochain, aux délégués de la maçonnerie réunis à Paris pour le congrès.

Nous avons bien le droit d'user de représailles et de rire un peu de ce programme de mardi-gras. Vraiment, nous regrettons que le spectacle ne soit public et gratuit comme il est obligatoire et laïque pour les F...; ce serait divertissement, et nous engagerions fort ce qu'annient les soucis de la politique et des affaires à y assister pour se délasser. Il nous plairait que la foule pût contempler « l'agape d'été en maçonnerie blanche. » La fête, malheureusement, ne serait qu'incomplète. Un journal prend soin de nous informer que les prof... nous allions dire les récipiendaires, seront dispensés des épreuves matérielles et ne subiront que des épreuves morales. On ne mettra donc pas à l'épreuve le courage des nouveaux F... ils ne devront point marcher pieds nus sur des lames de rasoir, ni se jeter dans des précipices béants. On leur posera seulement des questions mesurées à la capacité des candidats : on leur demandera sans doute par quelle transformation le singe est devenu homme.

Nous serions curieux de connaître la réponse, et de savoir comment l'homme doit remonter vers son origine, puisque sa destinée, après la mort, ne diffère pas de celle du singe. C'est affaire à M. Littré.

On peut constater que les F... ne se refusent rien, il y aura « concert, conférence et agape »; on causera, on boira et l'on entendra la musique maçonnerie.

Il est probable que les statuts et les rites interdiront l'entrée aux citoyens libres-penseurs; la fête y aurait gagné en gaieté; ce sera la réforme de l'avenir, le grand triomphe de la raison humaine : ni hommes, ni femmes, tous francs-maçons!

ALEXANDRE WATTEAU.

REVUE DE LA PRESSE

Le *Bien public*, parlant du discours de M. Marcon, dit que le parti républicain connaît toutes les déficiences de la constitution du 25 février, mais qu'il n'avait pas à choisir entre du plus et du moins, mais entre du moins qui était déjà beaucoup et un pur néant. En faisant le possible, il a fait, dans la circonstance, le nécessaire. Ainsi que le prouve et l'annonce la séance d'hier, il a hâté le moment où la souveraineté de la nation entra en exercice. Grâce aux luttes énergiques du parti républicain, la République est née. Grâce à la sagesse du parti républicain, la République durera et se perfectionnera en durée.

Le *Temps* trouve que « la séance d'hier a été bonne pour l'Assemblée, pour le gouvernement et pour le pays dont l'intérêt commun est, en somme, l'achèvement paisible de la constitution par l'accord de la majorité du 25 février et du cabinet du 10 mars. »

La *Presse* exprime le même sentiment en ces termes : « En une seule séance, la deuxième délibération de la loi a été achevée. Nous ne souhaitons rien de mieux. Les républicains poussent l'abnégation jusqu'à accepter, sous réserve de révision ultérieure, les projets présentés par le gouvernement. Une prompt terminaison des travaux de la chambre doit compenser leurs sacrifices, et la célérité d'hier est, à cet égard, d'un favorable augure. »

La *Patrie* ne se montre pas moins satisfaite du résultat de la séance d'hier. « Plusieurs des idées que nous avons maintes fois émises ici, dit-elle, ont trouvé, dans la séance d'hier, leur application pratique; notamment en ce qui concerne la suppression des discours inutiles et des amendements superflus. La loi des pouvoirs publics a été votée en une seule séance, non pas à la légère, et avec cette précipitation qui dénote l'impatience d'en finir, mais dans des conditions de calme et de tenue dont tout le monde aura à s'applaudir. »

L'*Ordre* affirme que les 24 députés qui ont voté hier avec M. Marcon « ont parlé et voté pour les masses électorales républicaines du suffrage universel. »

Le *Français* s'applaudit de la déclaration faite par M. de Kerdrel au nom de la droite modérée. « On ne saurait imaginer, dit-il, une attitude plus loyale, plus digne et plus patriotique... C'est on le voit, sans l'ombre d'une abdication de principe, et en sauvegardant tout ce qu'exigeait l'honneur et la conscience, une rupture décisive avec la politique de bouderie ou d'intransigence qui était conseillée aux royalistes par certains journaux, et qui était si vivement désirée par les gauches. »

La *Gazette de France* voit dans la déclaration de M. de Kerdrel « une protestation aussi ferme dans le fond que modérée dans la forme, contre l'essai auquel on va une fois de plus soumettre la fortune de la France. »

Voici les réflexions que la séance d'hier inspire à l'*Union* : « L'*Union* généraliste hier le lamentable spectacle que nous offrent les partis parlementaires. Et le même jour, l'Assemblée devait prouver la justesse de nos plaintes. Nous ne voulons pas nous arrêter aux incidents de la séance; aussi bien nous avons mieux à faire qu'à critiquer le discours de M. le ministre de l'intérieur, et qu'à déplorer la soumission résignée des amis de M. de Kerdrel... La logique est vaincue, et, avec elle, la droiture du caractère se perd dans le trouble des intelligences. »

« La politique des expédients triomphe, et nous avons plus d'une fois marqué le terme de la route qu'elle nous ferait parcourir. A cette politique fatale, nous opposons une politique basée sur le droit, consacrée par l'histoire; maintenant pour la fidélité, nous opposons la politique royaliste, que nous servons dans la mesure de nos forces, au poste où nous sommes placés, et que nos représentants ont mission de défendre par la parole et par le vote, au sein de l'Assemblée. »

Le *Pays* prédit à MM. Buffet et Dufaure qu'ils seront « dans un avenir peu éloigné, précipités du pouvoir par ces mêmes républicains qu'ils ont d'abord comblés par delà leurs espérances. »

On lit dans l'*Union de l'Ouest* : « Un membre de la famille de M. Crespin, député du Loiret, écrit à Mgr Dupan-

lopp pour lui annoncer la mort de son collègue :

« Ce n'est pas sans consolation, ajoutet-il, que je remplis cette douloureuse mission; je puis, en effet, vous dire que M. Crespin est mort dans les sentiments de la foi la plus profonde et la plus admirable. Après de nombreuses conférences avec son vénérable collègue, fermement convaincu, il a reçu, dans la plénitude de son intelligence et avec une grande ferveur, les sacrements de pénitence, eucharistie et extrême-onction. »

LETTE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 8 juillet.

Si la deuxième délibération sur le projet de loi des pouvoirs publics a brusquement tourné court, c'est que la commission et les gauches ont pris, comme vous l'avez vu, le parti d'abandonner tous leurs amendements et de se rallier au projet du gouvernement; le combat a donc fini faute de combattants. Il est probable que la troisième délibération se terminera par un vote silencieux.

Les 93 députés qui ont voté contre la troisième lecture se composent des membres de l'extrême droite et d'un certain nombre de radicaux et de bonapartistes.

Cette rapide dissolution du projet des pouvoirs publics a fait courir de nouveau aujourd'hui le bruit d'une prochaine dissolution. On a même prétendu que M. Buffet aurait eu, ce matin, une conférence avec plusieurs des principaux membres des gauches et se serait mis d'accord avec eux pour faire les élections générales, avant la fin de cette année. Les gauches auraient promis de voter une forme de scrutin mixte. Je dois cependant vous dire que, dans l'opinion des membres des divers groupes de la droite et du centre droit, la dissolution est toujours considérée comme impossible pour cette année.

C'est bien sur le conseil de M. Thiers que la commission constitutionnelle s'est ralliée hier au projet du gouvernement en matière de convocation des Chambres. Je puis ajouter qu'en ce moment l'extrême gauche fait l'impossible pour amener ses amis à sacrifier le scrutin de liste.

On commente beaucoup la partie finale du bulletin des *Débats* de ce jour, où le groupe Bocher est assez nettement accusé de préparer l'avènement d'un cabinet plus disposé à servir ce groupe que le ministère actuel. Il y a du vrai dans cette conjecture, seulement les commentateurs se trompent quand ils supposent qu'il s'agit, pour les amis de M. Bocher, de ramener M. de Broglie. Cette fraction parlementaire ne veut que préparer les votes au duc d'Audiffert.

Le choix de M. Buffet pour l'intérim des affaires étrangères est considéré comme symptomatique. On assure que M. Thiers, qui a toujours une grande influence au quai d'Orsay, avait poussé le duc Decazes à demander que son intérim fut confié à M. Léon Say.

Il est inexact que M. Caillaux ait un seul instant songé à offrir sa démission à la suite du vote de mardi sur les chemins de fer.

Il règne une vive irritation dans le cabinet de la Présidence à Versailles, par suite d'une correspondance de Paris publiée dans le *Times* et qui est très malveillante contre le maréchal de MacMahon, au sujet de son voyage dans les départements inondés; cette correspon-

Feuilleton du Journal de Roubaix

PATIRA

PAR

RAOUL DE NAVERY

XVIII. LE COUTEAU DE CHASSE.

(Suite.)

« Je respectais beaucoup mon père, repart Loïse, et je le craignais un peu... »

« Mon âge ne me permettait point d'arrêter mon avenir, et le courage me manquait pour attrister à l'avance mon père par l'idée d'une séparation. »

« Il n'eût point compris que la soi-disant m'unir plus intimement à Dieu me forçât de quitter sa maison... Il m'aurait comblée de tant de soins et de caresses que la force me faisait défaut pour l'attrister... »

« Le saint vieillard qui me dirigeait exigeait d'ailleurs que j'atteignisse ma vingtième année avant de me prononcer sur ma vocation... »

« Il était sage, répondit la religieuse; à votre âge, ma fille, on prend souvent l'enthousiasme pour la vocation. »

Loïse secoua la tête.

« C'est la vocation, n'en doutez point, ma mère... J'ai traversé le monde sans m'attacher à ses pompes; j'ai vu ce que valaient ses plaisirs sans leur ouvrir mon cœur... plus d'une fois, au sein d'une fête, quand la joie brillait au front des cavaliers, des jeunes femmes, des jeunes filles, je me suis demandé : Et après? Ce mot suffisait pour glacer en moi l'idée même de la joie. Après? quand les lumières sont éteintes, les fleurs fanées, que reste-t-il de la fête?... Après? les danseurs, les musiciens, les élégants gentilshommes sont partis... le bruit des instruments harmonieux a cessé de retentir, les louanges que l'on murmurait à l'oreille ne se font plus entendre... C'est le silence, la solitude, l'heure de Dieu! Alors, la main sur ma poitrine, seule avec ma conscience, je m'interrogeais... J'éprouvais une sorte de lassitude, le dépôt montait presque à mes lèvres, j'avais le besoin de ressaisir mon âme, et il me semblait que le bruit l'avait chassée et que, s'élevant à tire-d'ailes comme un oiseau, elle m'avait quitté pour ne plus revenir... Je l'appelais, je la redemandaï à Dieu... elle se réveillait en moi, languissant et blessée... la torpeur l'envahissait. Elle ne s'éveillait plus forte et inspirée pour les choses du ciel. Et il me fallait de longues heures, quelquefois des jours, des se-

maines, pour la retrouver heureuse et confiante dans une paix céleste... Et cependant, cependant, ma mère, j'étais seulement coupable de m'être abandonnée à la dissipation des choses extérieures... Qu'eût-ce été si, faisant succéder l'amour du monde à l'amour du Christ, j'avais repoussé mes visions béniées et abjuré mes espérances divines? »

La main de sa sœur Augustine se posa sur le front de Loïse pour la bénir et l'encourager, et la jeune fille reprit :

« Je vous l'ai dit, le courage m'eût manqué pour contrister mon père; mais, je le sais, Dieu ne me rend la liberté que pour exiger que je la lui sacrifie. »

« Le vicomte Gaël vous inspire-t-il peu de sympathie? »

« Dites qu'il me fait peur, ma mère. Son regard fouille dans le cœur comme un poignard... J'offense la charité en le jugeant comme je le fais; mais, je le crois capable de tous les emportements du vice... Il ne reculerait devant rien pour satisfaire la violence d'une passion... Et malheur à moi si j'en suis assez aimée pour qu'il s'obstine dans l'idée d'un mariage impossible!... Ce n'est pas sa première démarche... mon père l'avait éloigné, sinon refusé... le vicomte Gaël feignit d'attribuer ma répugnance pour ce mariage à la mésalliance du marquis

Tanguy, mais Blanche était une angélique créature et je l'aimais de toute mon âme... Il me semblait que nos cours étaient de la même trempe : vaillants et doux... »

Loïse s'arrêta un moment, puis se relevant sur ses genoux et se rapprochant de la religieuse :

« Mon père est mort, dit-elle, il faut que je sois défendue. Mademoiselle de Matignon orpheline n'a plus besoin de marchander au Seigneur les mois et les années... les grilles d'un cloître ne sont pas de trop pour me garantir contre les tentatives de Gaël de Coëtquen... Il m'aime de la façon dont le vautour chérit la colombe; sa tendresse ressemble à celle du loup pour l'agneau... »

« J'en ai peur... oui, peur... Rien ne l'arrêtera : ni le respect dû à mon deuil, ni ce que se doit un gentilhomme... Prenez-moi donc sous votre garde, et cachez-moi si bien dans une cellule qu'il lui soit impossible d'arriver jamais jusqu'à moi! »

« Loïse, Loïse, vous avez seize ans!... »

« Depuis que j'existe je songe à l'accomplissement de ce que je fais aujourd'hui. »

« Pourquoi vous hâter, ma fille? »

« Parce que Gaël n'a plus à ménager l'orpheline. »

« Vous avez d'autres parents?... »

« Je les connais à peine et ne veux pas les charger de me défendre. »

« Eclairiez-moi; mon Dieu! murmura la calvaireenne. »

Loïse se recueillit comme la sainte fille qui l'entourait de ses bras; tout à coup mademoiselle de Matignon poussa un léger cri, et, se levant, elle prit sur une étagère une paire de ciseaux qui lui avaient servi pour arranger les fleurs des corbeilles. Un éclair de joie passa dans son regard, et s'avantant sur le seuil de la salle où Simon l'attendait :

« Venez! lui dit-elle d'une voix douce. »

Simon s'arrêta à deux pas de l'entrée de l'oratoire.

« Mon père est mort, dit la jeune fille; il ne convient point que j'écrive au vicomte Gaël pour lui apprendre ce que j'ai résolu... Vous vous bornerez à lui raconter ce que vous avez vu, Simon; il comprendra désormais qu'entre lui et moi se trouve l'irrévocable. »

Et, d'une main ferme, Loïse, détachant son épaisse chevelure, fit crier la lame des ciseaux dans leur masse dorée.

« Que faites-vous? demanda sa sœur Augustine. »

« J'attends le voile des novices, répondit la jeune fille en penchant son front sur l'épaule de la cavalière. »

Simon s'inclina jusqu'à terre et sortit à reculons.

Un quart d'heure après, son cheval, dont on avait eu grand soin au logis du comte de Matignon, courait sur la route conduisant à Coëtquen.

Simon restait si préoccupé de la scène dont il venait d'être témoin, qu'il ne remarqua pas le changement du ciel et celui de l'atmosphère. Les nuages s'étaient épaissis et assombrés, ils paraissaient peser sur la cime même des plus hauts rochers; des rafales de vent passaient dans l'air, soulevant en tourbillons la poussière de la route. Les cavaliers hâtaient le pas de leurs montures, les paysans piquaient leurs attelages de bœufs.

« Mauvais temps pour la nuit, monsieur Simon, dit l'un d'eux; le diable d'enfer aura de l'ouvrage. »

« Est-ce que vous comptez aller le trouver? »

« Le paysan se signa : »

« Faut pas rire de ces choses, monsieur Simon; on ne sait ni qui vit ni qui meurt, et le bon Dieu mesure le temps de chacun... Le meilleur est de se trouver en sa sainte grâce. »

« Ainsi soit-il ! dit Simon non sans ironie. »

(A suivre.)